

Appartement B504
4 PIECES
5ème étage



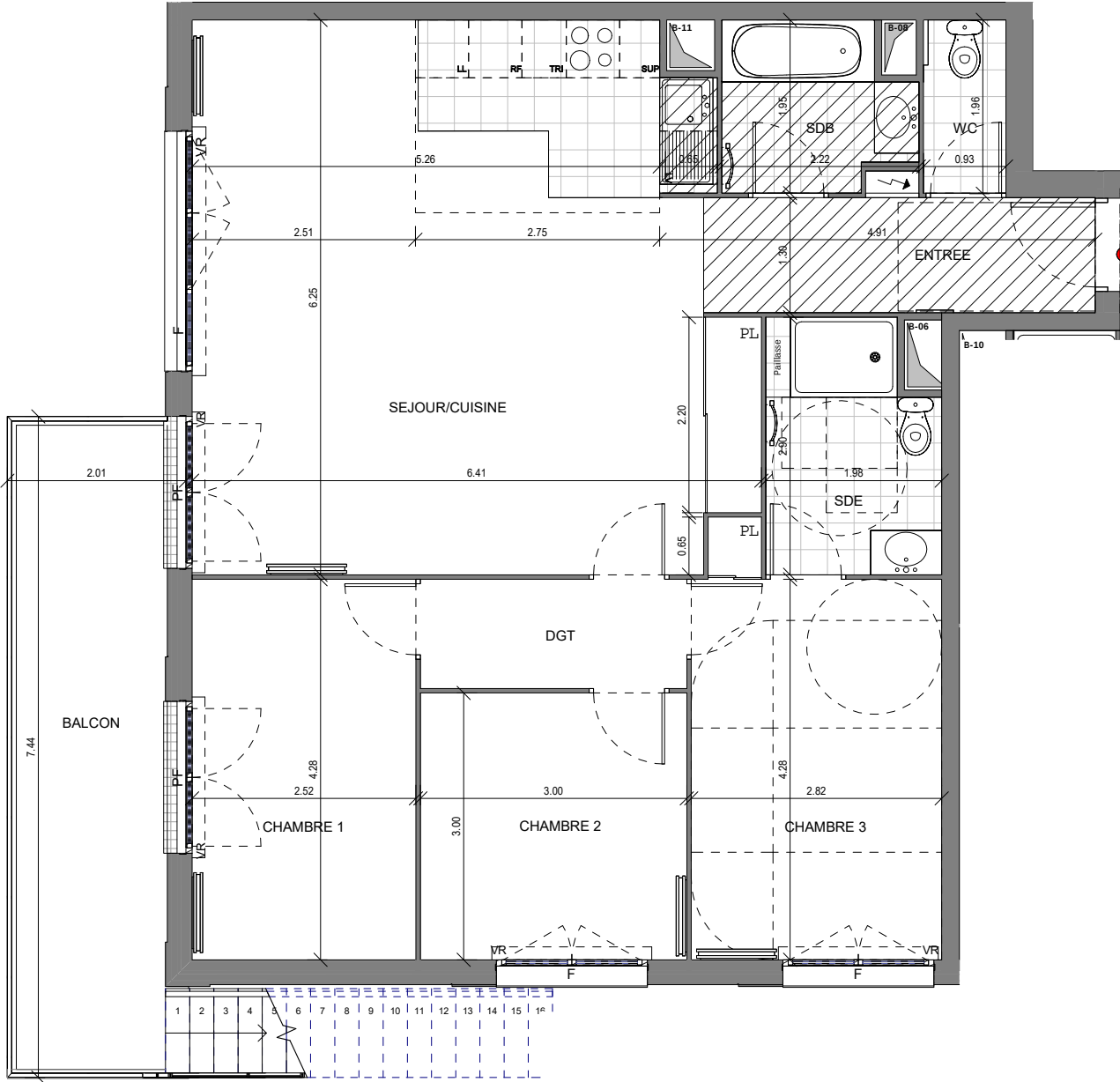
ENTREE	5.71 m²
SEJOUR/CUISINE	37.27 m²
CHAMBRE 1	10.80 m²
CHAMBRE 2	9.01 m²
CHAMBRE 3	12.50 m²
WC	1.81 m²
DGT	3.69 m²
SDB 1	3.75 m²
SDB 2	5.29 m²
Surface totale habitable	89.83 m²
TERRASSE	33.02 m²
BALCON	12.74 m²
JARDIN	33.30 m²
Surface totale des annexes	79.06 m²

LÉGENDE

	Cuisinière
LV	Lave-vaisselle
LL	Lave-linge
RF	Réfrigérateur
TRI	Tri sélectif
SUP	Linéaire supplémentaire
	Tableau électrique
PF	Porte-fenêtre
F	Fenêtre
FF	Fenêtre fixe
VR	Volet roulant
PL	Placard
	Faux-plafond / Soffite
	Radiateur
	Robinet de puisage

Architecte : Leclercq Associés

Liste modifications:
10/07 /23 - IND1
-Correction placard chambre 3
-Màj des surfaces

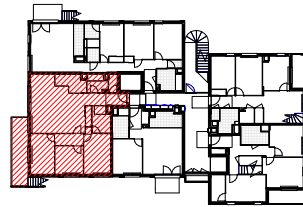


DATE	NOM DU RESERVATAIRE	VISA DU RESERVATAIRE	VISA DU RESERVANT

ZAC VILGENIS - MASSY
Construction de 90 logements

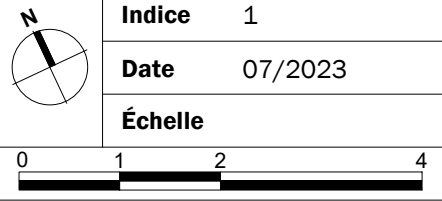


SCCV MASSY PARC 2



NOTA

- En fonction des nécessités techniques et/ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan.
- Les surfaces et les cotes indiquées (dimensionnelles ou arithmétiques) sont soumises aux tolérances réglementaires et contractuelles.
- Les soffites, faux-plafonds, rampants et gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimensions.
- Les canalisations, retombées et regards ne sont pas figurés.
- Les plantations figurant sur le plan de présentation du lot sont indicatives et pourront faire l'objet de modifications, aussi bien en nombre qu'en type.
- Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être reportés sur les plans.
- La surface habitable comprend les placards.
- Les emplacements machines sont indiqués mais les appareils ne sont pas fournis.
- La literie indiquée dans la chambre est à titre indicatif de la norme handicapée. La literie est non fournie.
- Le rectangle dans l'entrée et la salle de bains, les cotes de la chambre PMR et les ronds sont représentés à titre indicatif pour respect de la norme.
- La position des radiateurs et des sèche-serviettes figure à titre indicatif



Appartement
B504_HAUT

Toiture



ENTREE	5.71 m²
SEJOUR/CUISINE	37.27 m²
CHAMBRE 1	10.80 m²
CHAMBRE 2	9.01 m²
CHAMBRE 3	12.50 m²
WC	1.81 m²
DGT	3.69 m²
SDB 1	3.75 m²
SDB 2	5.29 m²
Surface totale habitable	89.83 m²

TERRASSE	33.02 m²
BALCON	12.74 m²
JARDIN	33.30 m²
Surface totale des annexes	79.06 m²

LÉGENDE

Cuisinière

Lave-vaisselle

Lave-linge

Réfrigérateur

Tri sélectif

Linéaire supplémentaire

Tableau électrique

Porte-fenêtre

Fenêtre

Fenêtre fixe

Volet roulant

Placard

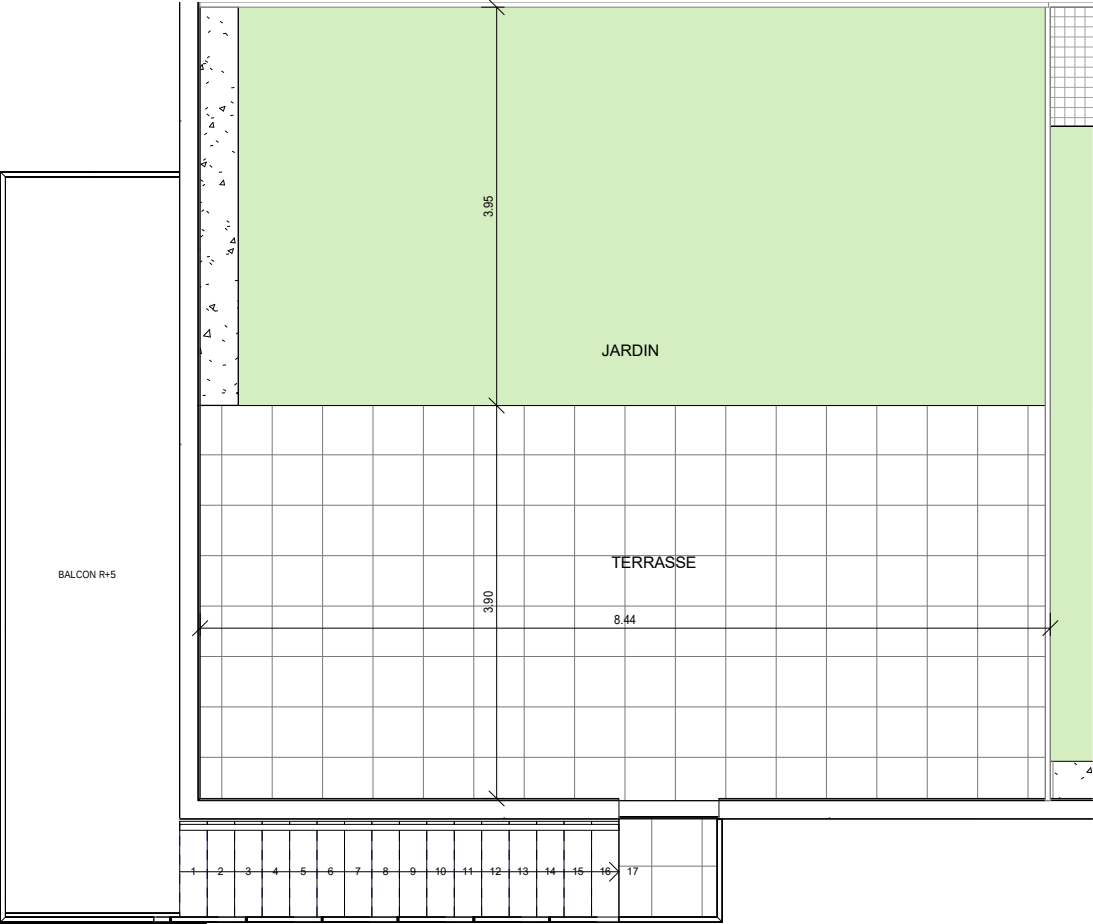
Faux-plafond / Soffite

Radiateur

Robinet de puisage

Architecte : Leclercq Associés

Liste modifications:
10/07 /23 - IND1
-Màj des surfaces annexes



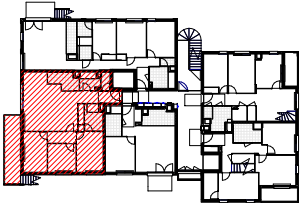
DATE	NOM DU RESERVATAIRE	VISA DU RESERVATAIRE	VISA DU RESERVANT

ZAC VILGENIS - MASSY

Construction de 90 logements



SCCV MASSY PARC 2



NOTA

- En fonction des nécessités techniques et/ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan.

- Les surfaces et les cotes indiquées (dimensionnelles ou arithmétiques) sont soumises aux tolérances réglementaires et contractuelles.

- Les soffites, faux-plafonds, rampants et gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimensions.

- Les canalisations, retombées et regards ne sont pas figurés.

- Les plantations figurant sur le plan de présentation du lot sont indicatives et pourront faire l'objet de modifications, aussi bien en nombre qu'en type.

- Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être reportés sur les plans.

- La surface habitable comprend les placards.

- Les emplacements machines sont indiqués mais les appareils ne sont pas fournis.

- La literie indiquée dans la chambre est à titre indicatif de la norme handicapée. La literie est non fournie.

- Le rectangle dans l'entrée et la salle de bains, les cotes de la chambre PMR et les ronds sont représentés à titre indicatif pour respect de la norme.

- La position des radiateurs et des sèche-serviettes figure à titre indicatif

Indice1

Date07/2023

Échelle

0124